





Cabinet de la ministre

Paris, le 8 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la pollution atmosphérique :

Annonce de la liste des six collectivités retenues pour l'expérimentation de « zones d'actions prioritaires pour l'air »

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Philippe VAN DE MAELE, Président de l'ADEME, ont annoncé le nom des 6 collectivités retenues pour participer à l'expérimentation de zones d'action prioritaires pour l'air - ZAPA : Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune et la ville de Paris.

« Il s'agit de la mise en œuvre d'une mesure phare de la loi Grenelle II pour améliorer la qualité de l'air. C'est un enjeu de santé publique : la pollution de l'air diminue l'espérance de vie de 9 mois pour chaque Français¹ et l'exposition aux particules fines² causerait 40 000 décès chaque année³. Les zones d'actions prioritaires pour l'air, dites ZAPA, doivent permettre de renforcer la lutte contre la pollution atmosphérique et notamment de réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azotes (NOx) » a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Dans ces zones, l'accès aux véhicules contribuant le plus à la pollution atmosphérique sera limité, voire interdit. Plus de 160 villes en Europe mettent déjà en place ce genre d'actions. Cette expérimentation concerne en France les communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants qui souhaitent lutter contre la pollution générée par le trafic routier et ses conséquences sur la santé humaine.

² particules d'un diamètre de 2,5 micromètres appelées également « PM 2,5 » ou particules respirables car elles pénètrent dans l'appareil respiratoire

Contacts presse:

Anne Dorsemaine 01 40 81 72 36 Aurore Longuet 01 40 81 31 59 Service de presse ADEME 01 40 41 55 01

¹ source UE/CAFE

³ source Lancet – étude ADEME OMS2

Pour accompagner les collectivités volontaires à définir les modalités et les conditions d'accès à la zone en fonction du contexte local, l'ADEME a lancé le 1^{er} juillet 2010 l'appel à projets « Faisabilité des ZAPA ». Il s'agit pour les collectivités d'étudier la faisabilité de ces zones d'actions prioritaires. Les conclusions de ces études permettront de lancer, d'ici la fin 2011, des expérimentations de ZAPA sur le terrain.

En 2011, l'ADEME pilotera un **groupe d'échanges national** afin de permettre à toutes les collectivités de prendre connaissance des actions pertinentes pour améliorer la qualité de l'air. L'objectif est de favoriser les échanges entre les collectivités autour de ce concept novateur et de créer une dynamique. Les différentes expériences partagées permettront le développement d'outils adaptés. Les directions régionales de l'ADEME et les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) auront un rôle moteur dans la coordination régionale des projets de ZAPA.

En appui, le ministère du Développement durable et l'ADEME lanceront en 2011 un **appel à projets de recherche sur les « ZAPA »**, inscrit dans le programme de recherche PRIMEQUAL. A destination de la communauté scientifique, cette action permettra notamment le développement de méthodologies pour mesurer l'impact réel des expérimentations ZAPA sur la qualité de l'air et identifier les modalités de mises en œuvre les plus pertinentes. Les collectivités pourront alors disposer d'un retour d'expériences multi-aspects et évaluer les bénéfices de chaque mesure instaurée.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par plusieurs autres collectivités pour étudier la faisabilité d'une ZAPA sur leur territoire, l'ADEME prolonge la date limite de dépôt des dossiers de candidature **jusqu'au 31 décembre 2010** permettant ainsi une seconde sélection de collectivités en fin d'année.

Qu'est-ce que PRIMEQUAL ?

Il s'agit du Programme national de recherche inter organismes pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale. PRIMEQUAL fournit depuis 1996, les bases scientifiques et les outils nécessaires aux décideurs et aux gestionnaires de l'environnement pour surveiller et améliorer la qualité de l'air et ainsi réduire les risques pour la santé et l'environnement. Il s'articule avec le PREDIT (Programme interministériel de recherche et d'innovation dans les transports terrestres).

PRIMEQUAL rassemble plusieurs communautés scientifiques concernées par la pollution de l'air et ses impacts : sciences physiques (chimie, météorologie, ...), sciences de la vie (biologie, médecine...), mathématiques (modélisation, statistiques) et sciences sociales (économie, sociologie...). Le programme est conduit par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et l'ADEME.

Les collectivités retenues lors de l'appel à projets étudieront, tout au long de l'année 2011, la faisabilité de mise en œuvre d'une zone d'actions prioritaires pour l'air à travers une approche globale prenant en compte l'air, le climat, le bruit, les impacts socio-économiques...

Différents aspects seront abordés lors des études de faisabilité :

- ✓ le dimensionnement de la ZAPA.
- √ l'évaluation de l'impact et des conditions de mise en œuvre des mesures,
- √ l'acceptabilité et les coûts de mise en œuvre des mesures,
- √ l'identification des modalités juridiques et de gouvernance.

Dans leur dossier de candidature, les collectivités ont, d'ores et déjà, proposé différents dispositifs à étudier :

- interdire aux véhicules les plus polluants le périmètre de la ZAPA et ce, en fonction de l'âge des véhicules, en lien avec la norme Euro (poids lourds, véhicules utilitaires légers, parfois véhicules légers et 2 roues motorisés),
- encourager l'acquisition de véhicules moins polluants,
- affecter davantage la voirie aux modes de déplacement les moins émetteurs (vélo, transports en commun, covoiturage),
- optimiser les livraisons de marchandises,
- ✓ améliorer le parc des appareils de chauffage au bois dans le secteur domestique.

D'autres sujets sont également au programme de ces études de faisabilité :

- ✓ le choix des critères de restriction (ex : la date de 1^{ère} immatriculation des véhicules à prendre en compte, les équipements avec filtres à particules...),
- ✓ l'évaluation des reports de trafic et de leurs conséquences en dehors de la ZAPA,
- les modalités d'identification des véhicules autorisés à circuler dans la ZAPA (vignettes ou vidéosurveillance par exemple...),
- ✓ les mesures compensatoires à proposer.